



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-220>

Département(s) de publication : 30

Annonce n° 25-220

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-109893

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Commune de Vergèze

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 21300344500078

**Ville :** VERGEZE

**Code postal :** 30310

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 30

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** CONCEPTION - CREATION - IMPRESSION GRAPHIQUE DU SERVICE CULTUREL ET COMMUNICATION DE LA COMMUNE

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 79822500

**Type de marché :** Services

**Description succincte du marché :** L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. Le contrat sera conclu pour une période initiale de 1 an, il sera reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 4 ans

**Critères d'attribution :** énoncé dans le Rc

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :**

Nombre d'offres reçues : 8 Date d'attribution : 19/12/24 Marché n° : 2024/18 Mgt Quidam, 16 All Du Piot, 30660 Gallargues-Le-Montueux Montant Ht : 160 000,00 Euros Sous-traitance : non.

Renseignements complémentaires : L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification du contrat. L'accord-cadre est reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de

reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. Le montant maximum est de 40 000.00 euro(s) Ht/An identique pour chaque période de reconduction

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/01/2025**